

Dans tous les cas, puisque nous essayons d'imiter, en plusieurs points, le système français, acceptons ce qui s'y trouve de bon et ne nommons comme inspecteurs que des INSTITUTEURS d'expérience et qui aient subi un examen spécial dont les questions seraient rédigées par le Conseil de l'instruction publique.

Si l'on a un plan meilleur ou plus pratique que celui-ci pour porter remède au mal que nous avons signalé, nous serons heureux d'en connaître les détails.

FIN.